

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20220307-approb-plu3-AI
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

- Légende**
-  Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre - Classement sonore des voies
 -  Permis exclusif de recherche
 -  Elément de paysage : alignement d'arbres à protéger (L.151-19 du C.U.)
 -  Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies empièdes publiques et limites séparatives :
 -  Espace boisé classé (article L.113-1 du C.U.)
 -  Emplacement réservé (article L. 151-41 du C.U.)
 -  Elément de paysage (article L.151-23 du C.U.)
 -  Elément de paysage naturel (article L.151-23 du C.U.) : mare
 -  Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

PROVINS
Seine-et-Marne

Plan réglementaire - Dernière version 2022

DOCUMENT POUR APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE - Plan n°3 - Centre

Echelle : 1/3500e @A1	7 février 2022
-----------------------	----------------

Architecte Urbanistes
Agence Ecoles-Labours
3 rue Saint Basques
75008 Paris
Tél : 01.42.45.10.62
email : info@ecoleslabours.fr



